



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois, tenue le mardi 18 juin 2024, à 19 h, au Centre l'Horizon, 1241, 8<sup>e</sup> Rue, à Val-d'Or, sous la présidence de madame Marie-Eve Dufour.

**À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

M<sup>me</sup> Marie-Eve Dufour, présidente  
M<sup>me</sup> Fanny Fournier, vice-présidente  
M. Rafik Bourennani, membre du conseil d'administration  
M<sup>me</sup> Michelle Bourque, membre du conseil d'administration  
M<sup>me</sup> Chantal Croteau, membre du conseil d'administration  
M<sup>me</sup> Émilie Dumas, membre du conseil d'administration  
M<sup>me</sup> Sandra Godmer, membre du conseil d'administration  
M. Sylvain Houle, membre du conseil d'administration  
M<sup>me</sup> Geneviève Larche, membre du conseil d'administration  
M. Éric Lunam, membre du conseil d'administration  
M. Francis Murphy, membre du conseil d'administration  
M. Antony Rouillard, membre du conseil d'administration  
M. Maurice Veillet, membre du conseil d'administration

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Jean-François Pressé, directeur général  
M. Mathieu Ouellet, participant sans droit de vote  
M<sup>me</sup> Nathalie Legault, secrétaire générale

**EST ABSENTE :**

M<sup>me</sup> Roxanne Bilodeau, membre du conseil d'administration

**INVITÉS :**

M<sup>me</sup> Claudie Brière, directrice, Service des ressources financières  
M. Marc-André Bastien, directeur adjoint, Service des ressources humaines  
M. Pierre Gareau, directeur, Service des ressources informatiques  
M<sup>me</sup> Annik Imbeault, directrice, Service des ressources éducatives  
M<sup>me</sup> Caroline Neveu, coordonnatrice en communications  
M. Luc Thiboutot, directeur, Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport

**VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Mme Marie-Eve Dufour, présidente, constate le quorum et ouvre la séance à 19 h.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition régulière à l'unanimité, le conseil d'administration adopte le projet d'ordre du jour de la présente rencontre:

1. **Vérification du quorum et ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Déclaration des conflits d'intérêts**
4. **Questions du public**
5. **Ordre du jour de consentement**
  - 5.1. Adoption - Procès-verbal de la séance du 21 mai 2024
  - 5.2. Adoption – Procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 juin 2024
  - 5.3. Attestation de conformité
  - 5.4. Reddition de compte de la direction générale
  - 5.5. Reddition de compte du secrétariat général (composition des CÉ)



- 5.6. Adoption - Plan triennal de destination des immeubles 2024-2027
- 5.7. Adoption – Actes d'établissement 2024-2025
- 5.8. Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie
- 6. Points en lien avec la mission**
  - 6.1. Rapport de la direction générale
  - 6.2. Adoption – Correction au Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027
  - 6.3. Suivi – Plan de rattrapage du CSSOB
  - 6.4. Rapport du responsable de l'application des règles contractuelles (RARC)
  - 6.5. Adoption – Directive sur les contrats de services
  - 6.6. Adoption – Politique culturelle
- 7. Rapport des comités et décisions/suivis afférents**
  - 7.1. Comité des ressources humaines**
    - 7.1.1. Rapport de la présidence du comité
    - 7.1.2. Adoption – Modification au plan d'effectifs du personnel professionnel
    - 7.1.3. Adoption – Modification au plan d'effectifs du personnel de soutien
  - 7.2. Comité de vérification**
    - 7.2.1. Rapport de la présidence du comité
    - 7.2.2. Adoption – Grille tarifaire des Services de garde 2024-2025
    - 7.2.3. Adoption – Grille tarifaire des services de surveillance du midi 2024-2025
  - 7.3. Comité de gouvernance et d'éthique**
    - 7.3.1. Rapport de la présidence du comité
  - 7.4. Comité des ressources matérielles et informatiques**
    - 7.4.1. Rapport de la présidence du comité
    - 7.4.2. Adoption – Politique concernant le transport scolaire
    - 7.4.3. Adoption – Politique concernant le service du transport scolaire lors d'intempéries
    - 7.4.4. Adoption – Entente entre le CSSOB et la municipalité de Rivière-Héva
- 8. Autres points de décision**
- 9. Points de discussion et d'information**
- 10. Questions diverses**
- 11. Levée de la séance**

### **DÉCLARATION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS**

Mme Michelle Bourque déclare un conflit d'intérêts potentiel au sujet du point 6.6. Adoption - Politique culturelle.

### **QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question n'est adressée au conseil d'administration.

### **ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT**

*Les dossiers inscrits à l'ordre du jour de consentement concernent les affaires courantes. Les administrateurs sont invités à les traiter en bloc, sans présentation, discussion ou délibération. Avant le vote, un administrateur peut demander qu'un sujet soit retiré de l'ordre du jour de consentement pour qu'il soit traité séparément et qu'il fasse l'objet des délibérations requises.*

CA\_135-23-24

### **Adoption - Procès-verbal de la séance du 21 mai 2024**

**IL EST RÉSOLU**, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 mai 2024 soit adopté avec la correction requise au nombre d'heures hebdomadaire du poste de secrétaire FGA et de dispenser la secrétaire générale d'en faire la lecture.

**Adoptée**



No de résolution  
ou annotation

31<sup>E</sup> SÉANCE

CA\_136-23-24

**Adoption - Procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 juin 2024**

**IL EST RÉSOLU**, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 10 juin 2024 soit adopté et de dispenser la secrétaire générale d'en faire la lecture.

**Adoptée**

**Attestation de conformité**

Le directeur général dépose une attestation de conformité confirmant que le Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois respecte ses obligations légales.

**Reddition de compte de la direction générale**

Le directeur général dépose une reddition de compte des décisions prises en application du Règlement concernant la délégation des fonctions et pouvoirs du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois.

**Reddition de compte du Secrétariat général – Composition des conseils d'établissement**

La secrétaire générale présente une reddition de compte de la décision prise au sujet de la composition des conseils d'établissement 2024-2025 en application du Règlement concernant la délégation des fonctions et pouvoirs du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois.

CA\_137-23-24

**Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2024-2027**

CONSIDÉRANT le dépôt du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années scolaires 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027;

CONSIDÉRANT que les consultations requises par la Loi sur l'instruction publique ont été menées et qu'aucun commentaire n'a été reçu.

**IL EST RÉSOLU**, sur proposition régulière et à l'unanimité :

D'ADOPTER le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2024-2027, tel qu'il a été présenté.

**Adoptée**

CA\_138-23-24

**Actes d'établissement des écoles et des centres 2024-2025**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique, le Centre de services scolaire détermine annuellement la liste de ses écoles et centres et leur délivre un acte d'établissement;

CONSIDÉRANT que les consultations prévues à la Loi ont été menées.

**IL EST RÉSOLU**, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE le Centre de services scolaire délivre les actes d'établissement 2024-2025 de ses écoles et de ses centres tels qu'ils ont été présentés par la secrétaire générale.

**Adoptée**



### **Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie**

Aucune déclaration n'est déposée.

### **POINTS EN LIEN AVEC LA MISSION**

#### **Rapport de la direction générale**

Mme Marie-Eve Dufour, présidente et M. Jean-François Pressé, directeur général, font un retour sur la séance du conseil du 21 mai dernier. M. Pressé confirme la procédure de transmission des documents qui sera mise en place et rappelle que les membres du conseil doivent s'exprimer s'ils ne se sentent pas à l'aise de prendre une décision.

M. Pressé présente ensuite un rapport des activités réalisées en lien avec le PEVR :

Au niveau de l'enjeu 1, il fait notamment mention de la rencontre du 10 juin au sujet du leadership mobilisateur. Le maillage avec nos collègues ontariens se poursuivra en 24-25. Notamment, des présentations seront faites aux directions d'établissement par une représentante du Conseil des écoles catholiques et des visites d'établissements ontariens seront encore au programme.

Pour notre enjeu 2, il fait un suivi de la mise en œuvre des Plans de relève des directions d'établissement et du personnel d'encadrement. Nous avons reçu 14 candidatures, des tests psychométriques ont été réalisés et des entrevues sont prévues début juillet. Il souligne aussi la tenue de la soirée de reconnaissance de nos retraités et du personnel ayant 10, 20 et 30 ans de service. Cette soirée s'est déroulée le 14 juin dernier et représente une belle marque de reconnaissance envers notre personnel.

Au niveau de l'enjeu 3, M. Pressé souligne que nous avons tenus des galas sportifs pour les élèves impliqués dans le mouvement des Intrépides (le 5 juin) et les élèves athlètes du Filon. Il mentionne que les élèves impliqués dans nos équipes sportives sont motivés et mentionne notamment le taux de réussite élevé des élèves du Filon.

CA\_139-23-24

### **Correction au Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027**

CONSIDÉRANT l'article 209.1 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que chaque centre de services scolaire doit approuver un plan d'engagement vers la réussite sur proposition du comité d'engagement pour la réussite des élèves;

CONSIDÉRANT la résolution CA\_082-22-23 adoptée lors de l'ajournement de la séance du 20 juin 2023 qui s'est tenu le 27 juin 2023

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de corriger la situation de départ indiquée au Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 du Centre de services scolaire relativement au nombre de programmes pédagogiques particuliers offerts (orientation 3, objectif 6);

**IL EST RÉSOLU**, sur proposition régulière et à l'unanimité :



No de résolution  
ou annotation

31<sup>E</sup> SÉANCE

DE MODIFIER la donnée de départ inscrit au Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 pour cet objectif, conformément à la présentation de la direction du Service des ressources éducatives;

DE MODIFIER la cible inscrite au PEVR pour tenir compte de la nouvelle donnée de départ;

DE MANDATER le directeur général pour acheminer la version corrigée du Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027, ainsi que la présente résolution au ministre de l'Éducation.

**Adoptée**

### **Suivi – Plan de rattrapage du CSSOB**

M. Jean-François Pressé, directeur général, et Mme Annik Imbeault, directrice, Service des ressources éducatives, présentent un suivi du plan de rattrapage du CSSOB en date du 5 avril 2024.

Mme Imbeault souligne que le CSS a reçu près de 630 000 \$ pour 2023-2024 et elle présente des exemples d'initiatives mises en place dans nos établissements. Elle souligne que les cours d'été et de révision pour la reprise d'examen seront offerts gratuitement cet été et indique qu'une reddition de compte suivra pour la période d'avril à juin.

### **Rapport du responsable de l'application des règles contractuelles (RARC)**

M. Yvan Desrochers, RARC du CSS de l'Or-et-des-Bois rappelle son rôle et présente les résultats du Centre de services pour la période de 2017-2018 à 2022-2023.

CA\_140-23-24

### **Directive sur les contrats de services non soumis à l'autorisation du dirigeant**

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État;

CONSIDÉRANT que les organismes publics désignés par le Conseil du trésor peuvent prendre une directive sur les contrats de services non soumis à l'autorisation de leur dirigeant.

CONSIDÉRANT qu'une telle directive a pour but de ne pas alourdir le processus contractuel des organismes qui concluent un grand nombre de contrats de services;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois a été désigné le 8 avril 2024 afin de lui permettre de se doter d'une telle directive;

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

D'ADOPTER la Directive sur les contrats de services non soumis à l'autorisation du dirigeant;

DE MANDATER la secrétaire générale afin de rendre publique cette directive et de l'acheminer au Sous-secrétariat aux marchés publics du Secrétariat du Conseil du trésor dans les 30 jours de son adoption.

**Adoptée**



No de résolution  
ou annotation

31<sup>E</sup> SÉANCE

CA\_141-23-24

### Politique culturelle

CONSIDÉRANT que la culture est un élément vital de notre communauté;

CONSIDÉRANT que la culture favorise l'apprentissage de même que l'acquisition d'habiletés sociales et interculturelles;

CONSIDÉRANT que le rehaussement culturel est une des orientations inscrites au programme de formation de l'école québécoise;

CONSIDÉRANT que la culture est une richesse culturelle et que nous nous engageons à en faire la promotion auprès des élèves et du personnel du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois;

CONSIDÉRANT que les consultations nécessaires ont été effectuées.

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à la majorité :

D'ADOPTER la Politique culturelle telle que présentée.

*La proposition est mise aux voix. Elle est adoptée par 12 voix contre 0, et 1 abstention.*

**Adoptée.**

*La présidente demande une suspension de la séance pour une courte pause, il est 20 h 45.*

*Le quorum étant constaté, la séance reprend à 20 h 55.*

## RAPPORT DES COMITÉS ET DÉCISIONS/SUIVIS AFFÉRENTS

### COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

#### Rapport de la présidence du comité

Mme Fournier et M. Bastien présentent les sujets abordés par le comité des ressources humaines.

CA\_142-23-24

#### Modification au plan d'effectifs du personnel professionnel

CONSIDÉRANT les besoins des services professionnels et complémentaires pour le Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois;

CONSIDÉRANT les besoins en personnel professionnel dans les écoles et les centres pour l'année scolaire 2024-2025;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines ;

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité,

QUE le poste suivant soit ouvert :

<b>Corps d'emploi</b>	<b>Lieu de travail</b>	<b>Heures / semaine</b>
Conseiller(ère) pédagogique	Centre L'Horizon	35 heures

**Adoptée**

No de résolution  
ou annotation

31<sup>E</sup> SÉANCE

CA\_143-23-24

**Modification au plan d'effectifs du personnel de soutien**

CONSIDÉRANT que le Centre de service scolaire dispose, pour le secteur général, d'une période de 30 jours pour aviser la personne régulière de l'abolition de son poste;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire dispose, pour le secteur de l'adaptation scolaire, d'une période de 5 jours pour aviser la personne régulière de l'abolition de son poste;

CONSIDÉRANT les besoins en personnel de soutien pour l'année scolaire 2024-2025;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines;

Il EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité,

QUE les postes suivants soient ouverts :

***Secteur général***

<b><i>Corps d'emploi</i></b>	<b><i>Lieu de travail école, centre ou service</i></b>	<b><i>Heures par semaine</i></b>
Cuisinière	Le Tremplin	32,5 h
Technicien(ne) en travail social	Centre L'Horizon	35 h

QUE les postes suivants soient abolis :

***Secteur de l'adaptation scolaire***

<b><i>Corps d'emploi</i></b>	<b><i>Lieu de travail école, centre ou service</i></b>	<b><i>Heures par semaine</i></b>
Technicien(ne) en éducation spécialisée	Saint-Sauveur	35 h
Technicien(ne) en éducation spécialisée	Saint-Sauveur	30 h
Technicien(ne) en éducation spécialisée	Saint-Sauveur	28 h
Technicien(ne) en éducation spécialisée	Saint-Sauveur	27 h 15min
Technicien(ne) en éducation spécialisée	Saint-Sauveur	27 h 10min
Technicien(ne) en éducation spécialisée	Saint-Sauveur	25 h
Préposé(e)s aux personnes handicapées	Saint-Sauveur	20 h
Technicien(ne) en éducation spécialisée	Papillon d'Or	16 h
Préposé(e)s aux personnes handicapées	Papillon d'Or	16 h
Technicien(ne) en éducation spécialisée	Charles-René-Lalande	30 h
Technicien(ne) en éducation spécialisée	Notre-Dame de Fatima	30 h

No de résolution  
ou annotation

31<sup>E</sup> SÉANCE

Technicien(ne) en éducation spécialisée	Notre-Dame de Fatima	30 h
Technicien(ne) en éducation spécialisée	Notre-Dame de Fatima	30 h
Technicien(ne) en éducation spécialisée	Chanoine-Delisle	30 h
Technicien(ne) en éducation spécialisée	Chanoine-Delisle	30 h
Technicien(ne) en éducation spécialisée	Chanoine-Delisle	26h15min
Technicien(ne) en éducation spécialisée	École intégrée d'Or-et-de- Champs, édifice NDR	30 h
Technicien(ne) en éducation spécialisée	École intégrée d'Or-et-de- Champs, édifice NDR	30 h
Technicien(ne) en éducation spécialisée	École intégrée d'Or-et-de- Champs, édifice NDR	30 h
Préposé(e)s aux personnes handicapées	École intégrée d'Or-et-de- Champs, édifice NDR	15 h
Technicien(ne) en éducation spécialisée	École intégrée d'Or-et-de- Champs, édifice NDA	30 h
Technicien(ne) en éducation spécialisée	Saint-Joseph	30 h
Préposé(e)s aux personnes handicapées	Saint-Joseph	20 h
Préposé(e)s aux personnes handicapées	Saint-Joseph	20 h
Technicien(ne) en éducation spécialisée	Sainte-Lucie	26h15min
Préposé(e)s aux personnes handicapées	Sainte-Lucie	12h30min
Préposé(e)s aux personnes handicapées	Sainte-Lucie	12h30min
Préposé(e)s aux personnes handicapées	Sainte-Lucie	8h20min
Préposé(e)s aux personnes handicapées	Sainte-Lucie	8h20min
Préposé(e)s aux personnes handicapées	Sainte-Lucie	8h20min
Préposé(e)s aux personnes handicapées	Sainte-Lucie	8h20min
Préposé(e)s aux personnes handicapées	Sainte-Lucie	8h20min
Préposé(e)s aux personnes handicapées	Sainte-Lucie	8h20min
Technicien(ne) en éducation spécialisée	Sainte-Marie	30 h
Préposé(e)s aux personnes handicapées	Sainte-Marie	15 h
Technicien(ne) en éducation spécialisée	Saint-Isidore	27h30min
Technicien(ne) en éducation spécialisée	Saint-Isidore	27h30min
Technicien(ne) en éducation spécialisée	Saint-Isidore	20 h
Technicien(ne) en éducation spécialisée	Des Explorateurs	30 h
Technicien(ne) en éducation spécialisée	Des Explorateurs	30 h





No de résolution  
ou annotation

31<sup>E</sup> SÉANCE

Technicien(ne) en éducation spécialisée	Des Explorateurs	30 h
Technicien(ne) en éducation spécialisée	Des Explorateurs	30 h
Technicien(ne) en éducation spécialisée	Des Explorateurs	25 h
Technicien(ne) en éducation spécialisée	Des Explorateurs	26h15min
Préposé(e)s aux personnes handicapées	Des Explorateurs	25 h
Préposé(e)s aux personnes handicapées	Des Explorateurs	15 h
Technicien(ne) en éducation spécialisée	Saint-Philippe	30 h
Technicien(ne) en éducation spécialisée	Saint-Philippe	25 h
Préposé(e)s aux personnes handicapées	Saint-Philippe	15 h
Préposé(e)s aux personnes handicapées	Saint-Philippe	15 h
Préposé(e)s aux personnes handicapées	Saint-Philippe	12h30min
Préposé(e)s aux personnes handicapées	Saint-Philippe	12h30min
Technicien(ne) en éducation spécialisée	Le Transit	30 h
Technicien(ne) en éducation spécialisée	Le Transit	10 h
Technicien(ne) en éducation spécialisée	Le Transit	10 h
Technicien(ne) en éducation spécialisée	Le Carrefour	30 h
Technicien(ne) en éducation spécialisée	Le Carrefour	30 h

**Adoptée**

## **COMITÉ DE VÉRIFICATION**

### **Rapport de la présidence du comité**

Mme Godmer informe le conseil des sujets abordés lors de sa rencontre. Outre la présentation des grilles tarifaires, un suivi de la situation financière du CSS a été effectué. Malgré les situations exceptionnelles, le CSS est en bonne posture et va respecter sa limite de déficit autorisé.

CA\_144-23-24

### **Grille tarifaire des services de garde 2024-2025**

CONSIDÉRANT que la mission du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois consiste à s'assurer que la clientèle jeune et adulte sous sa responsabilité reçoit des services visant la réussite éducative de tous et toutes;

CONSIDÉRANT que les services de garde assurent un soutien concret aux besoins de la famille;



No de résolution  
ou annotation

31<sup>E</sup> SÉANCE

CONSIDÉRANT que le CSS de l'Or-et-des-Bois s'est doté d'un guide de gestion des services de garde;

CONSIDÉRANT que ledit guide précise qu'annuellement une grille de tarification doit être adoptée;

CONSIDÉRANT que le projet de la grille de tarification déposé assure une uniformité sur l'ensemble de notre territoire;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification.

Il EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité,

QUE la grille tarifaire des services de garde 2024-2025 soit adoptée telle que présentée.

**Adoptée**

CA\_145-23-24

#### **Grille tarifaire de la surveillance du midi 2024-2025**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 292 de la *Loi sur l'instruction publique*, un centre de services scolaire doit assurer la surveillance des élèves qui demeurent à l'école le midi et qu'il peut en déterminer les conditions financières;

CONSIDÉRANT la *Politique concernant les services aux dîneurs* du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois;

CONSIDÉRANT que les objectifs de la Politique sont notamment d'assurer une offre de services sécuritaires et de qualité et un traitement équitable à l'ensemble des dîneurs et à leurs parents.

CONSIDÉRANT le projet de grille tarifaire présenté par la directrice du Service des ressources financières;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification.

Il EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité,

QUE la grille tarifaire de la surveillance du midi 2024-2025 soit adoptée telle qu'elle a été présentée.

**Adoptée**

#### **COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE**

##### **Rapport de la présidence du comité**

Mme Larche mentionne les sujets abordés lors de la rencontre du comité. Le comité a notamment abordé le processus de désignation d'un membre parent au conseil, le suivi des formations obligatoires, les suivis à effectuer pour 24-25.



No de résolution  
ou annotation

31<sup>E</sup> SÉANCE

Le comité a aussi abordé le déroulement de la séance du conseil du 21 mai. Le comité s'assurera de rappeler les règles de fonctionnement du conseil annuellement et Mme Larche souligne l'importance et le sérieux du travail effectué dans les comités du conseil pour s'assurer que les meilleures propositions possibles sont amenées au conseil.

## **COMITÉ DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET INFORMATIQUES**

### **Rapport de la présidence du comité**

M. Murphy informe le conseil des discussions tenues lors des deux rencontres du comité. Une mise au point sur le fonctionnement du comité a été effectué et le comité a été informé de l'état de situation de différents projets, notamment le chantier du Centre d'amitié autochtone, la bibliothèque de Rivière-Héva, le réaménagement des terrains extérieurs à la Polyvalente Le Carrefour et la demande d'ajout d'espaces à l'école Sainte-Lucie.

CA\_146-23-24

### **Politique de gestion concernant le transport scolaire**

CONSIDÉRANT qu'une révision de la *Politique de gestion concernant le transport scolaire*, adoptée le 21 janvier 2020 par la résolution CC-061-19-20, était nécessaire;

CONSIDÉRANT les modifications à ladite Politique présentées au conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que les consultations requises ont été réalisées;

Il EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité,

QUE la *Politique de gestion concernant le transport scolaire* soit adoptée telle que présentée.

**Adoptée**

### **Politique de gestion concernant le transport scolaire lors d'intempéries**

M. Murphy présente le projet de politique et les membres du conseil proposent des modifications au projet.

Une version modifiée sera présentée pour adoption lors de la séance d'août 2024.

CA\_147-23-24

### **Entente entre le Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois et la Municipalité de Rivière-Héva**

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de Rivière-Héva et du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois de s'entendre relativement à l'utilisation commune de locaux et équipements à des fins communautaires, culturelles, sportives et de loisirs;

CONSIDÉRANT que l'immeuble logeant la bibliothèque municipale (lot 2 998 265) est la propriété de la Municipalité de Rivière-Héva;

CONSIDÉRANT que cet immeuble, adjacent à l'école Charles-René-Lalande, est enclavé sur le terrain du Centre de services scolaire (lot 2 998 266);



No de résolution  
ou annotation

31<sup>E</sup> SÉANCE

CONSIDÉRANT que les installations septiques de la bibliothèque sont sur le terrain du Centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire souhaite effectuer des travaux de mise aux normes de ses installations septiques;

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas possible, selon les normes en vigueur, d'avoir deux installations septiques sur le même terrain;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Rivière-Héva et le Centre de services scolaire doivent convenir d'une solution pour régulariser cette situation,

CONSIDÉRANT les besoins d'espaces exprimés par le Centre de services scolaires;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de Rivière-Héva de s'assurer que les enfants de la municipalité puissent fréquenter l'école Charles-René-Lalande;

CONSIDÉRANT les discussions en cours avec la Municipalité de Rivière-Héva relativement à la cession de l'immeuble et à la relocalisation de la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT l'intention du CSSOB d'effectuer les travaux requis afin d'assurer la conformité des installations septiques des deux bâtiments dès 2024;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de Rivière-Héva et du Centre de services scolaire de régulariser la situation à l'aide d'une entente notariée d'ici 2025;

CONSIDÉRANT l'article 272 de la Loi sur l'instruction publique qui précise qu'un centre de services scolaire ne peut acquérir un immeuble, consentir un démembrement du droit de propriété ou hypothéquer ou démolir ses immeubles sans l'autorisation du ministre;

Il EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité,

D'AUTORISER la direction générale de négocier une entente avec la Municipalité de Rivière-Héva précisant :

- les conditions de cession de l'immeuble logeant la bibliothèque, sous réserve de l'autorisation du ministre de l'Éducation;
- les modalités relatives à la relocalisation de la bibliothèque municipale et aux conditions de partage et d'utilisation des infrastructures.

D'AUTORISER la direction générale à effectuer les demandes d'autorisation nécessaires au ministre de l'Éducation afin de donner suite aux présentes.

**Adoptée**

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Alertes de tornades**

À la suite des récentes alertes de tornades, les membres du conseil se questionnent sur le plan de mesures d'urgences du CSS. M. Pressé indique que nous n'avons rien de spécifique pour les alertes de tornades mais que la situation a été suivie de près.



No de résolution  
ou annotation

31<sup>E</sup> SÉANCE

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 05.

---

Mme Marie-Eve Dufour  
Présidente

---

Mme Nathalie Legault  
Secrétaire générale



No de résolution  
ou annotation

31<sup>E</sup> SÉANCE

